



Bonjour à toutes et tous,

La **CFTC** et **FO** ont déposé des listes communes pour les prochaines élections, notamment pour élire vos représentants aux Comités Uniques de l'Établissement Public ainsi qu'aux Comités Locaux Uniques.

Pour la majorité d'entre vous, vous exercez vos fonctions sur des postes pérennes. Et pourtant votre situation est précaire. Vous enchaînez les contrats et à chaque renouvellement vous entrez dans une période de stress intense qui est renforcé par le côté très tardif de la communication de la DRH.

La gestion et le développement de l'emploi précaire à la CDC est déplorable.

Pour **FO** et la **CFTC**, la nature même de votre situation, ne vous permet que difficilement vous exprimer. Nous voulons vous en donner l'occasion au travers vos votes.

Les élus **CFTC** et **FO** voient depuis trop longtemps en Directions Régionales mais pas que...des personnels jeunes ou moins jeunes venir travailler quelques mois, qualifiés, voir surqualifiés. Une fois votre mission terminée, bien souvent remerciés sans autre forme de procès.

Quel que soit votre engagement ou vos qualités professionnelles votre avenir professionnel ne dépend pas de vous mais de contingences extérieures sur lesquelles vous n'avez pas d'influence. Elles ne sont que trop rarement objectives !

*Pour vous défendre, pour vous représenter,
pour proposer, pour la pluralité syndicale,
pour peser dans les débats
et les négociations à venir*





ensemble

POUR VOUS!

Notre programme, vous défendre

Le nouvel accord cadre doit permettre à partir de la toute fin 2018 à FO et la CFTC de participer à la mise en place de mesures spécifiques pour tous les CDP. Nous vous proposons d'y inscrire les articles suivants :

- ✓ La régularisation immédiate de tous les contractuels actuellement en fonction sur des postes pérennes ou pour ceux en poste depuis plus de 3 ans à la CDC.
- ✓ Un accompagnement RH individualisé pour chaque personnel non titulaire afin de faire le point sur la situation personnelle de chacun. La présence d'un élu de son choix devrait être systématiquement (sauf avis contraire) mise en place pour préserver le droit à la libre parole.
- ✓ La mise en place d'une prime spécifique liée à la fin du contrat et à l'incertitude de votre avenir.
- ✓ Un avancement salarial automatique en fonction de votre ancienneté à la CDC et/ou de chaque changement de poste.
- ✓ Des tarifs mutualistes spécifiques.

La CFTC et FO sont pour l'intégration de tous les CDP en CDI.



**Vous partagez les mêmes conceptions,
ENTRE LE 29 NOVEMBRE ET LE 6 DECEMBRE 2019**

VOTEZ

ensemble

POUR VOUS!

Notre programme, vous défendre

